



ONG AMES-ED

*Association Mauritanienne pour l'Education et
la Santé des Enfants Déshérités*

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT EXTERNE

Termes de Référence de l'audit comptable et financier du projet : « Appui aux GTPE en Mauritanie »

I- Contexte

L'Association Mauritanienne pour l'Education et la Santé des Enfants Déshérités (**AMES-ED**) est une organisation humanitaire dont l'objectif principal est, de manière générale, la protection de l'enfant, et de manière particulière, appuyer les enfants déshérités dans l'éducation et la santé.

En effet, c'est après avoir constaté la situation très déplorable des enfants orphelins, talibés, réfugiés, victimes de guerre et issus de familles démunies dans nos villes et villages qu'un groupe de jeunes professeurs, professionnels de santé et acteurs culturels se sont réunis pour créer une association dont l'objectif est d'aider et protéger ces enfants.

Confrontés à de diverses maladies et à la malnutrition, ces enfants ont aussi des problèmes de scolarité et d'accès à l'état civil. C'est, entre autres, ce qui a motivé l'ONG AMES-ED qui s'est fixée comme mission de «*Protéger les enfants mauritaniens et étrangers pour une meilleure survie. Et œuvrer pour que chaque enfant puisse retrouver ses droits et vivre heureux et dans la dignité. Mais aussi contribuer à la lutte contre la mendicité des enfants*»

Reconnue sous le récépissé Numéro FA O10000242708202203244

AMES-ED mène depuis des actions de protection de l'enfants dans ses différentes zones d'intervention (Nouakchott Nord, Nouakchott Sud, Brakna, Gorgol et Dakhlet Nouadhibou)

Le présent Audit externe demandé porte sur le projet «appui aux GTPE en Mauritanie

II- Objectif

L'objectif de l'audit comptable et financier est de permettre à l'auditeur d'exprimer un avis sur la position financière du projet et de s'assurer que les ressources financières reçues ont été utilisées suivant les règles et procédures de gestion établies, et conformément aux dispositions des protocoles d'accord de financement. Cet audit sera effectué conformément aux normes standard d'audit et selon les contrôles que l'auditeur jugera nécessaire.

III- Informations aux candidats

3.1- Conflit d'intérêt

AMES-ED exige des consultants qu'ils fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux, qu'en toute circonstance ils défendent avant tout les intérêts de leur client, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission antérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société.

3.2- Langue

Les candidats sont tenus de soumettre leurs propositions (proposition technique, proposition financière) ainsi que toute correspondance, rédigée dans la langue française.

3.3- Durée de validité des propositions

Les propositions des candidats doivent rester valables jusqu'au jeudi 15 mars 2024. Pendant cette période de validité, le candidat doit maintenir disponible le personnel spécialisé nommé dans sa proposition.

3.4- Monnaie de l'offre

Le candidat doit libeller le prix de ses services en ouguiyas nouvelle monnaie (MRU).

3.5- Forme et contenu des propositions

A- Propositions techniques

Les candidats sont tenus de présenter une proposition technique contenant les informations énumérées aux alinéas (a) à (e) ci-dessous :

- a- Un descriptif de la conception, de la méthodologie et du plan de travail proposés pour exercer la mission sur les sujets suivants : l'approche technique et la méthodologie, le plan de travail, l'organisation et les affectations du personnel. Le plan de travail doit être conforme au calendrier de travail
 - b- La composition de l'équipe proposée, par spécialité, le cas échéant, ainsi que le poste et les tâches qui sont confiées à chacun des membres.
 - c- Des estimatifs de temps de travail du personnel nécessaire à l'exécution de la mission.
-

- d- Les délais d'exécution conformément aux TDR.
- e- Des Curriculum Vitae signés par le personnel proposé

La proposition technique ne doit comporter aucune information financière. Une proposition technique indiquant des informations financières relatives à la proposition financière sera rejetée.

B- Proposition financière

La proposition financière énumère tous les coûts, sans exception, afférents à la mission. Le montant est présenté en hors taxe (AMES-ED bénéficie d'une exonération de TVA).

3.6- Période auditée

L'audit porte sur toute la période du projet : du 22 Décembre 2023 au 7 mars 2024.

3.7- Evaluation des propositions financières

3.7.1- Pendant la période allant de l'ouverture des propositions à l'attribution du marché, les candidats s'abstiennent de prendre contact avec l'autorité contractante sur toute question en rapport avec leurs propositions. Toute tentative d'influencer l'autorité contractante quant à l'examen, l'évaluation ou le classement des Propositions ou toute recommandation visant à influencer l'attribution du marché peut entraîner le rejet de la proposition du Candidat. Les évaluateurs des propositions techniques n'ont pas accès aux propositions financières avant la fin de l'évaluation technique.

3.7.2- La sélection se fera sur la base du budget déterminé : AMES-ED retient le candidat ayant remis la proposition technique la mieux appréciée dans les limites du budget. Dans l'hypothèse où toutes les propositions financières sont supérieures au budget, AMES-ED se donne le droit d'entrer en négociation avec les candidats, suivant l'ordre du classement, pour conclure un accord.

3.8- Soumission, réception, ouverture des propositions et publication des résultats

- Les offres sont déposées, sous pli fermé, au siège de AMES6ED avec la mention :
« Audit comptable et financier du projet Appui aux GTPE en Mauritanie
Adresse ; Nouakchott Sud , Kosovo sis four Medine
E-mail : enfantsdesherites1@gmail.com
 - Les candidats ont jusqu'au vendredi 8 mars 2024 à 12h00 pour déposer leurs offres.
 - Les résultats seront diffusés par le Comptable de AMEES-ED. A cet effet un avis d'attribution sera diffusé par e-mail aux différents candidats. Cet avis contiendra au minimum :
 - l'identification de la consultation ;
 - le nom du candidat dont l'offre a été retenue ;
-

- le montant du marché attribué.

4.1- sur le plan comptable

- Vérifier l'existence réelle ainsi que l'éligibilité des dépenses effectuées sur le compte du projet dans le rapport financier ;
- Vérifier la conformité des pièces comptables avec les normes
- Certifier l'exactitude des comptes et leur accord avec le rapport financier.
- Examiner la régularité des livres comptables et des rapprochements bancaires ;
- Vérifier la cohérence des états bancaires avec tous les flux (recettes et dépenses) et charges ou intérêts bancaires.
- S'assurer du respect des budgets sur : Investissement et dépenses courantes
- Vérification de la concordance entre montant cédé en Euro et contrevalet en MRU

4.2- Conclusion et recommandations :

L'auditeur fera les observations et recommandations notamment celles ayant un impact significatif sur la gestion du projet :

- Rectification éventuelle suite aux contrôles effectués ;
- Etat des dépenses que l'auditeur jugerait inéligibles ;
- Préconisation des améliorations éventuelles de procédures et systèmes employés.

IV- Documents de référence à mettre à la disposition de l'auditeur

Caritas mettra à la disposition de l'auditeur, toute la comptabilité du projet ainsi que tous les documents et pièces qui ont concouru à l'élaboration des comptes.

V- Méthodologie

L'audit sera réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que toutes les vérifications et contrôles que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances.

Le cabinet d'audit a la latitude de poser directement des questions au bailleur dans le cadre de sa mission.

VI- Résultat attendu de l'Audit

Il est attendu de la mission **un rapport d'audit**.

Le rapport d'audit sera basé sur le projet de rapport. Il intégrera les corrections éventuelles ainsi que les commentaires et du Partenaire financier à la lecture du projet de rapport.

Les rapports (projet de rapport, rapport final) sont rédigés en langue française. Les montants indiqués dans le rapport sont en euro convertis en ouguiyas ou inversement.

8.1- Rapports :

L'audit externe devrait préciser si toutes les entrées et toutes les dépenses sont comptabilisées de manière telle qu'elles procurent une vision réelle et juste de la situation financière concernant les fonds reçus du partenaire.

Les rapports d'audit produits seront le projet de rapport et le rapport final. Ils sont adressés à AMES-ED ainsi qu'à SCI.

8.2- Délai de soumission des rapports d'audit:

Le rapport définitif d'audit devra impérativement parvenir à AMES-ED au plus tard le 20 MARS 2024.
